



NUMERO DE PUBLICATION : 1000547A6

NUMERO DE DEPOT : 8800847

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Classif. Internat.: A63F G09F

Date de délivrance : 31 Janvier 1989

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 19 Juillet 1988 à 14h45
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : WARZEE Ernest
Avenue Louis Lepoutre 49, 1060 Bruxelles(BELGIQUE)

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : CARTE POSTALE DONT LE RECTO REPRESENTE UN DAMIER SPECIAL VENTILANT PARTIELLEMENT LES COMBINAISONS COMPLETES DU JEU DE LOTTO TANDIS QUE LE VERSO DE LA CARTE EST RESERVE A LA PUBLICITE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 31 Janvier 1989
PAR DELEGATION SPECIALE :


W. P. L.
Directeur.

Carte postale dont le recto représente un damier spécial ventilant partiellement les combinaisons complètes du jeu de lotto tandis que le verso de la carte est réservé à la publicité

L'objet de l'invention est une application simplifiée et graphique de combinaisons complètes et présentée sous la forme d'une carte postale dont le recto représente un damier spécial qui ventile partiellement les combinaisons complètes du jeu de lotto tandis que le verso est réservé à la publicité. Il ne s'agit pas d'une théorie scientifique ou d'une méthode mathématique, pas plus que de plans, principes et méthodes pour gagner en matière de jeu. Cette carte représente donc un damier spécial qui ventile les combinaisons complètes du jeu de lotto sous une forme graphique et simplifiée. C'est là l'objet de l'invention. Tandis que le verso de la carte au damier spécial est réservé à la publicité des sociétés commerciales, pour promouvoir leurs ventes.

15 La colonne A de la figure 1 de la carte au damier spécial comporte 8 cases blanches pour les 8 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 12 du damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figure 1).

20

La colonne A de la figure 2 de la carte au damier spécial comporte 9 cases blanches pour les 9 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 18 du damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figure 2).

La colonne A des figures 3 et 4 des 2 cartes au damier spécial comportent 10 cases blanches pour les 10 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 15 de la première carte au damier spécial et dans les colonnes de 16 à 30 de la seconde carte au damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figures 3 et 4).

La colonne A des figures 5 et 6 des 2 cartes au damier spécial comportent 11 cases blanches pour les 11 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 16 de la première carte au damier spécial et dans les colonnes de 16 à 30 de la seconde carte au damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figures 5 et 6).

La colonne A des figures 7, 8 et 9 des 3 cartes au damier spécial comportent 12 cases blanches pour les 12 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 12 de la première carte au damier spécial, dans les colonnes de 13 à 24 de la deuxième carte au damier spécial et dans les colonnes de 25 à 36 de la troisième carte au damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figures 7, 8 et 9).

La colonne A des figures 10, 11 et 12 des 3 cartes au damier spécial comportent 13 cases blanches pour les 13 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 13 de la première carte au damier spécial, dans les colonnes de 14 à 26 de la deuxième carte au damier spécial et dans les colonnes de 27 à 39 de la troisième carte au damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figures 10, 11 et 12).

La colonne A des figures 13, 14 et 15 des 3 cartes au damier spécial comportent 14 cases blanches pour les 14 numéros choisis tandis que, dans les colonnes de 1 à 14 de la première carte au damier spécial, dans les colonnes de 15 à 28 de la deuxième carte au damier spécial et dans les colonnes de 29 à 42 de la troisième carte au damier spécial, on inscrit dans les cases blanches et horizontalement les numéros correspondants (Figures 13, 14 et 15).

Revendications

Carte postale reprenant au verso un damier spécial qui ventile les combinaisons complètes du jeu de lotto sous une forme graphique et simplifiée tandis que le verso est réservé à la publicité des sociétés commerciales pour promouvoir leurs ventes.

Toutes les applications décrites dans cette demande de brevet sont données à titre exemplatif et non limitatif.

- 4 -
Fig. 1

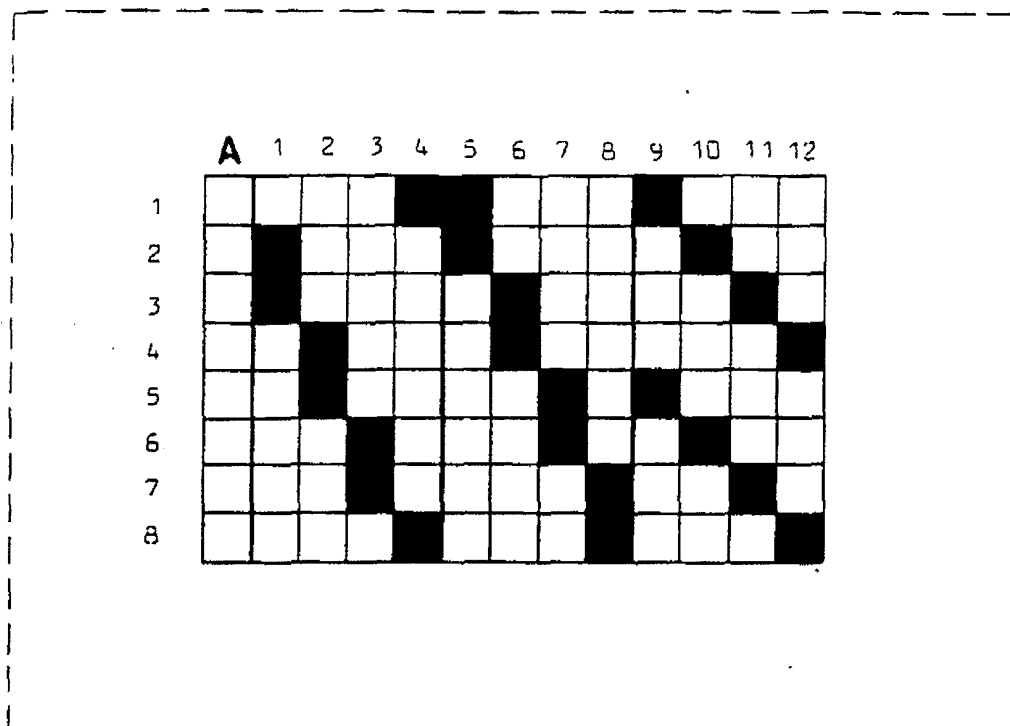


Fig. 2

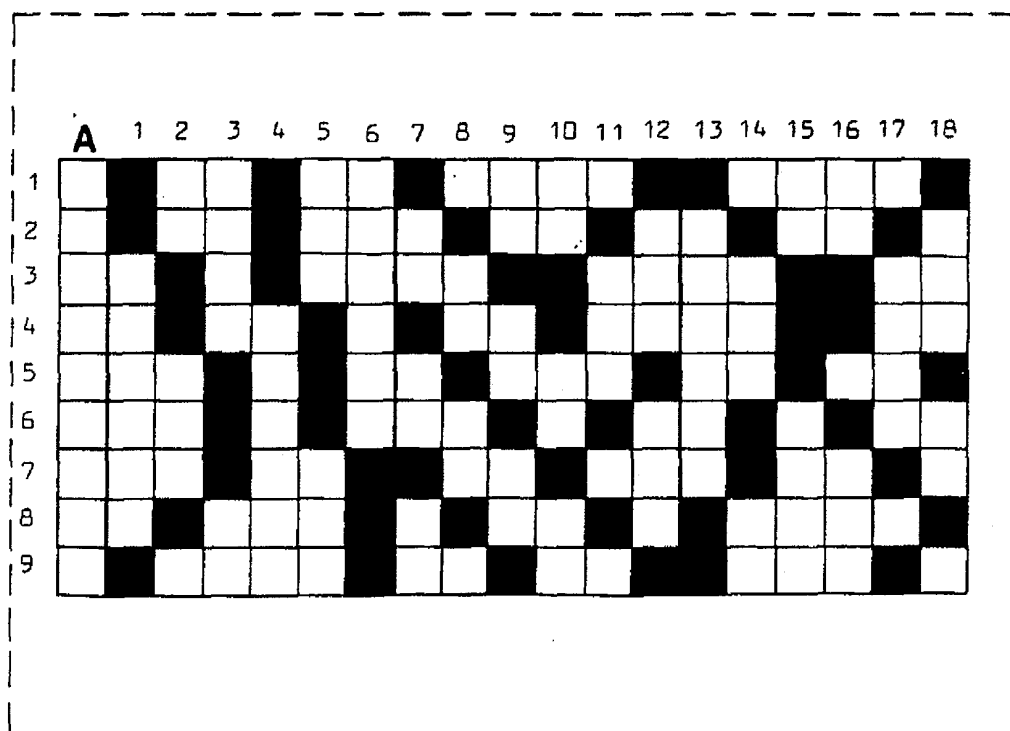


Fig. 3

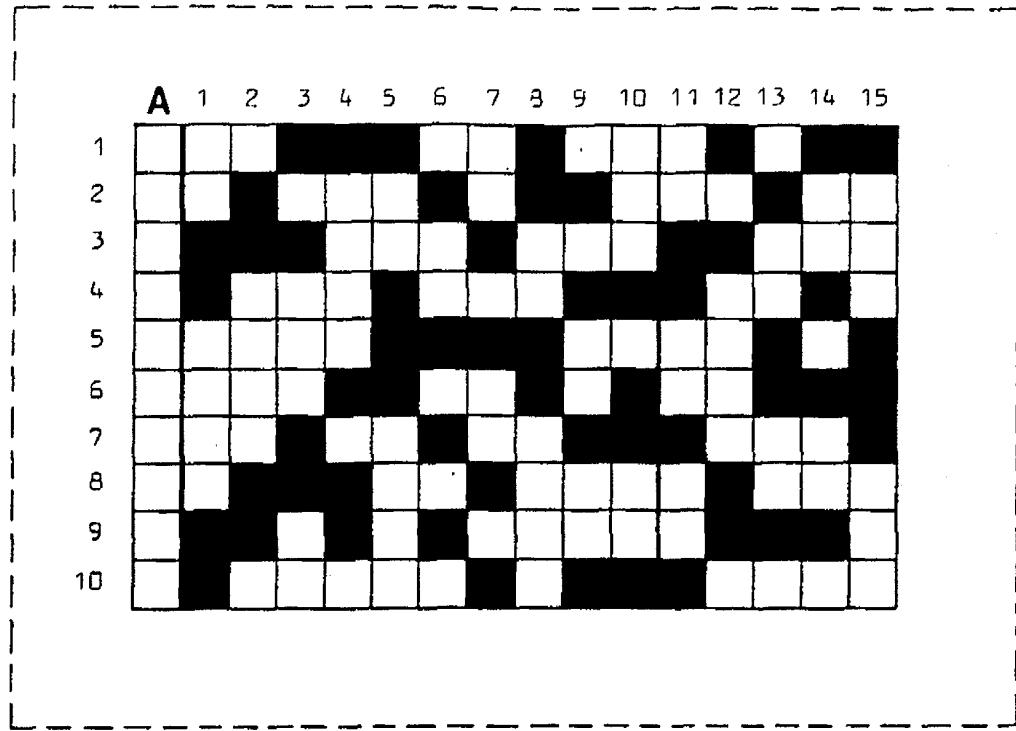


Fig. 4

